

Conditions générales ADEZZ® B.V.

En commandant sur notre site, vous acceptez les conditions de livraison, de garantie et de paiement d'ADEZZ® BV. ADEZZ® BV se réserve le droit de modifier les conditions de livraison*, de garantie et de paiement. En ce qui concerne un contrat de vente conclu, les conditions sont applicables telles qu'elles l'étaient le jour de la date indiquée sur la facture.

Article 1 Définitions

Dans ces conditions générales, les termes suivants sont utilisés avec la signification suivante, sauf indication contraire :

- ADEZZ® BV

La société avec le nom commercial « ADEZZ® Ltd », établie à Uden.

- Le site internet :

Le site internet d'ADEZZ®.nl, et toutes les pages sous-jacentes à l'exception explicite des liens vers d'autres sites internet placés sur le site.

- Produit :

L'article ou les articles devant être livré(s) au client dans un délai convenu pour le(s)quel(s) le client doit payer le prix convenu suite à la conclusion de l'accord entre ADEZZ® BV et le client.

- Client :

Toute personne physique traitant avec ADEZZ® BV. telle que visée dans le livre 7, partie, section 9A BW.

Article 2 Applicabilité

1. Les présentes conditions sont applicables à toutes les offres et / ou promotions ou à chaque accord conclu entre ADEZZ® BV et le client ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord.

2. Les conditions générales et / ou particulières de l'acheteur ne lient pas le vendeur, à moins que le vendeur ait accepté l'applicabilité de ces conditions expressément par écrit.

Article 3. Offres, devis et commandes

1. Les images, les dessins (techniques), les dimensions et les poids des produits à livrer sont indiqués de manière aussi précise que possible sur le site internet. Un article peut cependant légèrement différer des images affichées sur le site internet. ADEZZ® BV décline toute responsabilité pour les (conséquences des) erreurs et / ou les variations. Pour plus de clarté veuillez consulter la description des dimensions et la composition des jardinières. Les images sont donc simplement de nature illustrative et ne sont donc pas juridiquement contraignantes.

2. Les prix des offres, des promotions et / ou des commandes ne comprennent pas les taxes sur les ventes (TVA), les droits à l'importation, autres taxes et les frais, les frais d'inspection de la qualité et de transport.

Article 4 Accord

L'accord est conclu lorsque le client a effectué une commande et lorsqu'ADEZZ® BV a envoyé une confirmation de commande par e-mail au client.

Si une offre a été faite par ADEZZ® BV à la demande du client, le contrat est valable dès que le client a accepté l'offre par e-mail et qu'ADEZZ® BV a envoyé une confirmation de commande au client par e-mail conformément à l'offre acceptée par le client. L'accord est alors conclu.

Les dispositions du paragraphe 2 du présent article sont aussi pleinement et entièrement applicables aux commandes et / ou offres relatives à des produits conçus spécialement sur mesure / commandés pour le client, en d'autres termes, tous les produits ne pouvant pas être livrés de manière standard et offerts comme tels.

Le droit de résiliation du contrat n'est pas valable pour :

- les produits qui sont réalisés conformément aux spécifications de l'acheteur ;

Si une commande placée par l'acheteur est entièrement ou en partie annulée, il devra indemniser tout dommage causé au vendeur. Les dommages s'élèvent à 85% de la valeur nette de la facture de commande annulée. Sous réserve d'une preuve d'un dommage plus important.

Les commandes sur mesure ne peuvent pas être annulées. Les produits spécifiés dans la commande avec * ne peuvent pas être retournés parce qu'ils sont produits sur commande.

Article 5 Livraison

1. ADEZZ® BV s'efforcera de livrer dans les délais prévus. Les dates de livraison indiquées dans l'offre ou sur le site internet d'ADEZZ® BV ne peuvent pas être considérées comme délai fatal. Le délai de livraison pour un travail sur mesure à livrer par ADEZZ® BV ne débute qu'à partir du moment où le plan est approuvé par le client. En cas de retard de livraison, le manquement d'ADEZZ® BV sera constaté après un avis écrit, dans lequel un nouveau délai de livraison raisonnable au moins égal à 30 jours sera établi et sans préjudice à l'obligation d'achat du client.

2. Si un manquement est constaté après notification, ADEZZ® BV devra consulter les clients au sujet de la non-conformité, et le cas

échéant, de la dissolution de l'accord. Le client ne pourra réclamer des indemnités si elles ont été acceptées à l'avance par écrit. Les indemnités dues par ADEZZ® BV ne devront jamais dépasser la partie du montant de la facture se rapportant aux produits qui n'ont pas été livrés, qui n'ont pas été livrés en temps opportun ou qui n'ont pas été livrés entièrement.

3. Sauf convention contraire, la livraison a lieu au niveau du centre de distribution d'ADEZZ® BV. Après avoir quitté le centre de distribution, les produits livrés sont au compte et au risque du client. Si et dans la mesure où ADEZZ® BV se charge du transport des produits, cela n'affecte en rien la disposition du présent article. Le mode de transport est déterminé par ADEZZ® BV. Le client est tenu d'accepter la réception des produits sur le lieu de livraison convenu et de les décharger immédiatement.

4. Si ADEZZ® BV, que ce soit au nom du client ou non, s'occupe du transport des produits, ADEZZ® BV est libre de choisir l'emballage, le transporteur ainsi que l'itinéraire. Si ADEZZ® BV prend également en charge l'assurance de transport, cela ne porte pas atteinte aux dispositions du présent article et le client devra s'occuper des garanties supplémentaires pour le produit s'il le souhaite.

5. À partir du moment où les produits sont aux frais et aux risques du client, le client est responsable de l'assurance adéquate du produit contre tous les risques possibles tels que - mais sans s'y limiter- la perte, le vol, les dommages et / ou la destruction des marchandises.

6. ADEZZ® BV a le droit de livrer les produits en plusieurs fois ; ce qui a été conclu entre les parties se rapportant est dans ce cas applicable à chaque livraison séparément. ADEZZ® BV est en droit de facturer la livraison en plusieurs fois au prorata.

7. Si la date de livraison effective est reportée sur demande ou à cause du client, ou que celui-ci demande à se faire livrer en plusieurs fois et / ou qu'il ne vient pas récupérer les produits, les risques pour les produits sont au compte du client à partir du moment où ces produits sont identifiés comme « produits du client » dans l'administration et / ou l'espace de stockage d'ADEZZ® BV. ADEZZ® BV est en droit de facturer la marchandise au client à partir de ce moment. Les éventuels frais supplémentaires de transport, de stockage, d'assurance ou autres frais supplémentaires sont à la charge du client.

8. Le client doit examiner si les produits sont conformes à l'accord (bon produit, bonne qualité, bonne quantité, absence de dommages, etc.) à la livraison. Si les produits ne sont pas conformes à l'accord, le client ne peut pas faire de réclamation s'il n'informe pas ADEZZ® BV sous forme écrite et motivée des défauts visibles dans les deux jours ouvrables après la livraison, et des vices cachés dans les deux jours après leur découverte et au plus tard dans les 7 jours après la livraison. En outre, le droit de réclamation du client expire si celui-ci n'assiste pas assez dans l'étude d'ADEZZ® BV du bien-fondé de la plainte. Le client vous donnera la possibilité à ADEZZ® BV d'inspecter les produits.

9. La modification des connaissances techniques dans l'industrie et / ou de la réglementation gouvernementale est de la responsabilité du client. Des écarts légers ou techniquement inévitables dans la qualité, la quantité, la taille, la couleur, la taille, etc. ne constituent pas de base pour des réclamations. Cela vaut également pour les différences de couleurs dues à la lumière et / ou aux intempéries.

10. Les retours ne sont acceptés qu'après approbation écrite préalable d'ADEZZ® BV. Les coûts et les risques associés aux retours reviennent au client.

11. Si les produits livrés sont défectueux et que toutes les règles de procédure ci-dessus ont été respectées, ADEZZ® BV réparera/fera réparer le produit défectueux ou remplacera le produit par un produit non défectueux, ou créditera le client d'une somme convenue, complètement à la discrétion d'ADEZZ® BV. ADEZZ® BV décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le client concernant les produits défectueux.

Article 6 Garantie

Les produits livrés par ADEZZ® BV bénéficient en principe d'une garantie d'une durée de 5 ans.

Néanmoins, si une garantie plus courte est appliquée par nos fournisseurs, le cas échéant, nos fabricants, ce délai plus court devra être appliqué comme garantie entre le client et ADEZZ® BV.

Les obligations découlant de la garantie ne dépassent pas ce à quoi le fournisseur d'ADEZZ® BV et / ou le fabricant de produits et / ou des produits est tenu conformément aux conditions de garantie appliquées par le fournisseur et / ou le fabricant.

Les écarts des marchandises livrées se rapportant à la couleur, la résistance à l'abrasion, etc., qui, d'un point de vue technique, sont acceptables selon les normes habituelles en vigueur, ne donnent lieu à aucune revendication, ou ne peuvent entraîner l'obligation de remplacer les marchandises et / ou toute indemnisation.

Le client est tenu de prendre connaissance du manuel du produit pouvant être téléchargé sur le site internet par le client.

Le client ne pourra en aucun cas invoquer la garantie si le défaut est causé par une mauvaise installation, une utilisation incorrecte ou inappropriée ou lorsque le client ou une tierce partie a apporté des modifications ou a tenté d'apporter des modifications au produit et / ou aux produits sans l'autorisation écrite d'ADEZZ® BV et / ou ce produit et / ou ces produits sont utilisés à des fins pour lesquelles le produit et / ou les produits n'ont pas été prévus.

Article 7 Réclamations

Le client doit contrôler, lors de la livraison, si le produit et / ou les produits a /ont des défauts visibles et si les biens livrés sont conformes à l'accord.

Toute réclamation concernant les défauts visibles et / ou à la livraison non conforme à la confirmation de commande doit, sous peine de perdre les droits de réclamation, être effectuée par écrit dans les 48 heures suivant la livraison.

En cas de réclamation en temps opportun, le client n'a pas le droit de suspendre ses obligations de paiement.

Toute plainte, de quelque nature que ce soit, ne pourra conduire qu'au remplacement du produit ou, si cela est raisonnablement impossible, au remboursement du prix d'achat..

Article 8 Force majeure

ADEZZ® BV n'est pas tenue de se conformer à toute obligation découlant d'un accord visé dans ces conditions, si ADEZZ® BV est entravé en raison d'une circonstance qui n'est pas sa de faute et ou en vertu de la loi, et qui ne lui est pas imputable selon les conceptions généralement admises, comprenant toutes les causes externes, ou imprévues ou imprévisibles, sur lesquelles ADEZZ® BV n'a aucun contrôle, y compris les grèves dans la société d'ADEZZ® BV.

ADEZZ® BV est également en mesure d'invoquer la force majeure visée au paragraphe 1, si le cas de force majeure se produit après qu'ADEZZ® BV aurait dû se conformer à ses obligations.

Si le cas de force majeure dure plus de deux mois, l'une des parties peut demander de mettre fin à l'accord.

Article 9 Paiement

1. Les produits livrés au client sont facturés en fonction des prix pratiqués par ADEZZ® BV pour les produits concernés en application le jour de la livraison, même lorsqu'un prix différent avait expressément été convenu. Si le prix facturé s'élève à plus de 10% du prix initialement convenu, le client a le droit de résilier le contrat par écrit immédiatement après qu'il ait été informé de la hausse des prix. Le droit de rétractation expire après cela. Le client n'est pas en droit de résilier le contrat pour ce motif, si la hausse des prix est le résultat des mesures gouvernementales ou des frais de transport.

2. Tous les prix sont hors TVA, frais d'emballage, frais d'élimination et autres impôts et taxes du gouvernement en application au moment de la livraison, sauf indication contraire. Sauf convention contraire, les frais de transport, d'expédition et / ou les frais de port et les coûts liés à l'assurance des produits sont à la charge du client.

3. Le paiement à ADEZZ® BV doit être effectué dans les 14 jours suivant la date de facturation et de la manière indiquée par ADEZZ® BV. La livraison sera effectuée après réception du paiement complet, à moins que les parties en aient convenu autrement.

4. Le paiement est réalisé dans la monnaie convenue, sans erreur, réduction ou retard. ADEZZ® BV est autorisée à compenser les montants dont le client lui est redevable avec les montants dont ADEZZ® BV, ou l'une de ses filiales, est ou sera redevable au client.

5. Si le paiement n'est pas effectué dans les 14 jours suivant la date de facturation, ou au moins avant la fin du délai de paiement convenu, le client est considéré en défaut, sans mise en demeure préalable. En cas de manquement, toutes les obligations de paiement du client sont immédiatement exigibles et le client est tenu de verser à ADEZZ® BV des intérêts de retard sur les sommes dues s'élevant à 1,5% par mois jusqu'à la date du paiement.

6. Si ADEZZ® BV a de bonnes raisons de craindre que le client ne respectera pas ses obligations de paiement, le client est tenu, dès la première demande de ADEZZ® BV et selon la méthode dictée par ADEZZ® BV, de démontrer sa capacité à respecter ses obligations de paiement voire de s'acquitter immédiatement de l'ensemble de ses obligations de paiement. Tant que le client ne s'est pas conformé à cette demande, ADEZZ® BV est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations.

7. Si ADEZZ® BV, suite au manquement du client, n'étant pas un consommateur, est forcé de remettre sa réclamation entre les mains d'une société de recouvrement, tous les coûts associés, tels que les coûts administratifs, judiciaires et extrajudiciaires, de même que les coûts d'une requête de faillite sont à la charge du client. Les frais extrajudiciaires représentent au moins 15% du montant impayé, avec un minimum absolu de 250,00 €.

8. Toute facture est réputée acceptée et justifiée à défaut de faire l'objet d'une réclamation écrite dans les huit (8) jours qui suivent sa réception.

9. Les paiements réalisés par ou au nom du client viennent régler successivement les frais de recouvrement extrajudiciaires dus par le client, les frais judiciaires, les intérêts puis enfin, les montants en souffrance par ordre d'ancienneté, indépendamment des revendications contraires du client.

Article 10 Litiges

Tous les litiges, même lorsqu'il ne sont perçu que par l'une des parties, doivent exclusivement être soumis à la juridiction compétente du tribunal de 's-Hertogenbosch.

ADEZZ® BV est cependant libre de soumettre le litige à la juridiction compétente en vertu de la loi.

Tout accord entre ADEZZ® BV et le client tombe exclusivement sous le droit néerlandais.

Article 11 Clause de réserve de propriété

1. ADEZZ® conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix : toutes les prestations dues par le client pour tous les produits livrés ou à livrer par ADEZZ® BV ; et toutes les réclamations d'ADEZZ® BV au client se rapportant au manquement des obligations du client.
2. Si la réserve de propriété est invoquée, le client ne sera pas remboursé des frais de stockage ni ne pourra bénéficier d'un droit de rétention.
3. Si le client est en défaut en ce qui concerne les obligations visées dans les présentes conditions générales ou si ADEZZ® BV a de bonnes raisons de craindre que le client ne respectera pas ses obligations de paiement, ADEZZ® BV est autorisé à reprendre possession des produits qui lui appartiennent, où qu'ils se trouvent. A cette fin, le client autorise ADEZZ® BV à pénétrer dans les espaces utilisés par ou pour le client. Si le client ne se conforme pas à la première demande aux dispositions du présent paragraphe, le client devra verser une pénalité immédiatement exigible à ADEZZ® BV égale à 10% de la somme due par le client par jour.
4. Le client n'a le droit de revendre ou d'utiliser les produits livrés sous réserve de propriété, si et pour autant que nécessaire, que dans le cours normal de ses activités. En cas de vente, le client est tenu de livrer ses produits conformément au présent article ainsi que dans les circonstances de cette réserve de propriété. Une exception existe lorsque le client se trouve en situation de faillite ou d'insolvabilité, dans quel cas la vente dans le cours normal des activités n'est pas autorisée. Le client n'est pas autorisé à donner les produits livrés sous réserve de propriété en gage à un tiers ou de s'en servir à titre de garantie dans le sens le plus large du terme auprès des tiers et / ou ainsi établir un droit restreint.
5. Le client est tenu de garder soigneusement les marchandises livrées sous réserve de propriété comme propriété d'ADEZZ® BV et de les assurer de manière adéquate contre tous les risques d'entreprises et autres risques (notamment - mais sans s'y limiter - incendie, vol, inondation, explosion, etc.). Le client devra fournir des copies des polices d'assurance pertinentes à ADEZZ® BV à la première demande d'ADEZZ® BV, y compris la preuve des contributions en temps voulu.
6. Pour les produits livrés dont la propriété a été transférée (ou qui sont encore en cours de traitement) au client suite au paiement - et qui sont encore entre les mains du client, le client établit par la présente un gage à titre de garantie en faveur d'ADEZZ® BV pour la conformité aux réclamations autres que celles visées au paragraphe 1 du présent article (y compris - mais sans s'y limiter - les réclamations futures), que ADEZZ® BV peut ou pourrait réclamer au client. Le client devra, à la première demande d'ADEZZ® BV mettre à la disposition d'ADEZZ® BV les produits qui relèvent de ce gage, à afin d'obtenir un pion. Cet article s'applique par analogie.
7. Le client est également tenu, à la première demande d'ADEZZ® BV, de mettre en gage auprès d'ADEZZ® BV toute réclamation du client sur les assureurs concernant les produits visés dans le présent article; et / ou de mettre en gage auprès d'ADEZZ® BV toute réclamation du client sur ses débiteurs concernant les produits visés dans le présent article ADEZZ® BV; et / ou de collaborer d'autres manières à toutes les mesures raisonnables qu'ADEZZ® BV souhaite prendre pour protéger ses intérêts et / ou ses droits, à condition que ces mesures ne nuisent pas aux activités du client de manière disproportionnée.

Article 12 Droit de rétractation

Si le client décide de retourner le produit et / ou les produits, il doit clairement présenter les dommages à l'aide de matériel photographique. Sans images claires le produit et / ou les produits ne seront pas repris.

Si le client décide de retourner le produit et / ou les produits, les frais de retour sont à la charge du client. ADEZZ® BV n'a pas à accepter les retours contre remboursement. Tout dommage éventuel se produisant durant d'expédition de retour est à la charge du client.

En outre, ADEZZ® BV n'accepte les retours du produit et / ou des produits que si:

le produit et / ou les produits ne sont pas réalisés conformément aux spécifications de l'acheteur.

le produit et / ou les produits sont complets, dans l'emballage d'origine et dans l'état d'origine.

le produit et / ou les produits sont propres.

le produit et / ou les produits n'ont pas été construits, ou montés d'une certaine façon.

le matériel de montage livré avec, le cas échéant, doit être complet et dans l'emballage d'origine ; il en va de même avec les manuels originaux et les accessoires inclus.

Article 13 Responsabilité

1. En cas de défauts au niveau des produits fournis, la responsabilité d'ADEZZ® BV est limitée à la conformité des dispositions de garantie convenue. Dans tous les autres cas, la responsabilité d'ADEZZ® BV est limitée à la réparation des dommages causés intentionnellement ou suite à une négligence grave d'ADEZZ® BV ou de ses employés. ADEZZ® BV ne peut pas être tenue responsable des autres dommages, de quelque type ou forme que ce soit.

2. ADEZZ® BV décline toute responsabilité pour les dommages (indirects) survenus suite à des notifications, des explications ou des conseils dans le sens le plus large d'ADEZZ® BV (ou d'employés d'intermédiaires et d'agents employés par ADEZZ® BV) sur (sans s'y limiter) le chargement, le déchargement, le transport, le stockage, la conservation, l'utilisation, la composition et / ou de l'état des produits livrés au client par la société ou par un tiers.

3. ADEZZ® BV ne peut être tenue de rembourser un montant supérieur à celui qu'elle peut obtenir auprès de ses assureurs pour le dommage dont elle est tenue responsable, majoré du montant de la responsabilité objective couvert par cette assurance. Si les assureurs ne versent pas d'indemnité ou si le Dommage n'est pas couvert par l'assurance, la responsabilité d'ADEZZ® BV ne

dépassera pas le montant net facturé pour la livraison en question avec un plafond de 10 000 €, comprenant également les dommages de dissolution.

4. ADEZZ® BV utilise tous les moyens de défense légaux et contractuels à sa disposition pour contester sa responsabilité envers le client, notamment au profit des subordonnés, des non-subordonnés dont les actions tombent, selon la loi, sous la responsabilité d'ADEZZ® BV ainsi que des fournisseurs d'ADEZZ® BV

5. Toute responsabilité d'ADEZZ® BV vis-à-vis du client expire un an après que les produits aient été livrés au client.

6. ADEZZ® BV ne peut pas être tenue responsable des retards de livraison, des livraisons incorrectes ou des livraisons non effectuées pouvant être imputés directement ou indirectement à une situation en dehors du contrôle d'ADEZZ® BV. S'entend comme tel, tout cas de force majeure ainsi que les circonstances échappant au contrôle d'ADEZZ® BV, venant entraver ou compliquer l'exécution normale de l'accord de telle sorte que l'exécution de l'accord ne puisse être raisonnablement respecté par ADEZZ® BV. Cela comprend entre autres, la grève, la maladie et / ou l'absentéisme excessif, le manque de personnel, de matières premières et / ou de matériel, mesures gouvernementales, notamment des mesures d'importation et d'exportation, des manquements des tiers impliqués par ADEZZ® BV (y compris les fournisseurs), des défauts et / ou des dommages au niveau des moyens de production, les problèmes au niveau du transport et / ou les perturbations du trafic, etc. ADEZZ® BV peut également invoquer la force majeure si la circonstance relative à la force majeure est survenue après la date de livraison convenue avec client.